



## GRANDES CULTURES iBiO

Chambres d'agriculture d'Occitanie



DEC 2022

### ACTUALITES MARCHE

---

#### ▪ Le marché Grandes Cultures Bio en France et en Occitanie

Selon les chiffres de l'Agence bio (2021), près de 10,3% de la SAU française est engagée en bio soit 13,4% des fermes françaises.

La France compte 20 657 producteurs engagés en 2021 en cultures céréalières bio, avec une surface qui a été multipliée par 2 en 5 ans. Elle enregistre une collecte record en 21/22 avec 835 627 T de céréales bio collectées. Le blé et le maïs sont largement dominants, représentant 2/3 de la collecte nationale de céréales bio.

Cette collecte biologique reste encore minoritaire dans la collecte totale de céréales en France, moins de 10%. Les cultures bio sont utilisées à 60% en alimentation animale et à 40% en alimentation humaine. Sur ce dernier volet, la meunerie reste la 1ère utilisatrice de blé bio avec des mises en œuvre croissantes depuis 5 ans.

Cependant, depuis 2 ans, le marché du blé bio meunier se durcit. C'est la 1ère fois que le blé est devenu excédentaire sur le marché des céréales bio. Malgré tout, il est important de souligner que la ferme France peut fournir la meunerie française en blé tendre bio origine France.

L'Occitanie représente environ 106 000 T de collecte en 2021/2022 pour la partie céréales, en 2ème place derrière la Nouvelle Aquitaine (soit 1/5ème de la collecte nationale). En terme de représentativité par culture au niveau de la collecte bio nationale, l'Occitanie totalise 20% du blé bio français, 15% du maïs bio, 65% du soja bio et 38% du tournesol bio. La collecte 21/22 est en baisse en Occitanie de près de 25% par rapport à 20/21.

#### ▪ Préconisations d'emblavements

Les acteurs des filières grandes cultures bio en Occitanie sont représentés au sein de la Commission Régionale Grandes cultures Bio, sous l'égide d'Interbio Occitanie. Cette instance réunie 2 fois par an vise à faire dialoguer les acteurs de la bio en vue de consolider les filières biologiques.

Le 11 octobre dernier, cette Commission a diffusé un tableau de bord des préconisations emblavements grandes cultures bio pour la campagne à venir, réalisé par la Coopération agricole, en concertation avec les principaux Organismes Stockeurs d'Occitanie.

Les marchés biologiques connaissent des tensions fortes en ce moment. En grandes cultures, les prix se maintiennent néanmoins et les débouchés sont plus nombreux en alimentation humaine (blé, orge brassicole, tournesol, colza, soja, lentilles, pois chiche, lin) qu'en alimentation animale.

Pour s'assurer d'une valorisation en bio, les opérateurs de l'aval ont besoin de sécuriser leurs débouchés, ce qui passe de plus en plus par des engagements précoces des producteurs. Ceci permet l'anticipation des volumes et des circuits de distributions.

« Il y a des marchés sur l'ensemble des cultures mais ils sont contingentés » précise la commission. Un point de vigilance particulier est à faire sur le blé. Vu la conjoncture actuelle sur cette culture, il est indispensable de contractualiser si l'on veut s'assurer d'un débouché en 2023.

Cultures	Tendances Marchés 2022/2023		Préconisation	Contextes & Commentaires
	Conso	Prix		
Blé Panifiable	↘	↘		Stocks importants et concurrence forte de nouveaux bassins de production. Prix confirmant une tendance baissière. Des efforts à faire sur la qualité.
Blé Dur	⇒	⇒		Vigilance sur la qualité attendue par le marché. Culture à maintenir dans les bassins adaptés.
Orge brassicole	⇒	⇒		Cette année demande artificielle à l'export par manque de production. Culture uniquement contractuelle en variété pure (s'assurer du débouché).
Tournesol Lino	⇒	↘		Prix artificiellement hauts en lien avec la crise ukrainienne – risque de diminution. Culture contractuelle pour maîtriser ces fluctuations.
Tournesol Oléique	⇒	↘		Prix artificiellement hauts en lien avec la crise ukrainienne – risque de diminution.
Colza	⇒	⇒		Marché porteur dû à l'arrivée de nouveaux intervenants. Interrogation sur l'impact de la sécheresse au semis.
Soja AH	⇒	⇒		Marché <u>uniquement contractuel</u> , de niche, dont le développement passe par le remplacement des imports.
Lentilles	↗	⇒		Marché uniquement contractuel.
Pois-chiches	↗	⇒		Marché <u>uniquement contractuel</u> , de niche, dont le développement passe par le remplacement des imports.
Lin	⇒	↗		Marché de niche uniquement contractuel
Cameline, chia, etc.	↗	⇒		Cultures de diversification, uniquement contractuelles pour des marchés de niche.

Cultures	Tendances Marchés 2022/2023		Bio	C2	Contextes & Commentaires
	Conso	Prix			
Blé Fourrager	⇒	↘			Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge) et a l'avantage d'avoir une valeur protéique plus élevée
Triticale	↘	⇒			Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge)
Orge	↘	⇒			Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge)
Pois et Féveroles	↗	⇒			Avec les problématiques actuelles du marché en soja, toutes les sources de protéines se développent.
Soja AA	↗	⇒			Le marché reste demandeur (filères porteuses dans le Sud-Ouest), afin de remplacer les filières d'importations. Prix sur un palier haut qui peut diminuer.
Maïs	⇒	⇒			ché à redynamiserMar
Sorgho	⇒	⇒			Marché à redynamiser en lien avec le maïs. A contractualiser.
Mélanges					<u>Uniquement contractuel</u> ou si le tri est effectué à la ferme.

Culture à développer



Culture à maintenir



Culture à diminuer



Marchés porteurs, à la hausse ou stabilisé

Marché équilibré, risque de dépréciation des prix Bio

Marché encombré, Risque de déclassement en conventionnel

Sources : France Agrimer, Commission Régionale GC bio du 11 octobre 2022

Auteur : Stéphanie CAMAZON – CA81

# QUELLES CULTURES CHOISIR EN 2023 ?

---

La production est dépendante du climat et des marchés. Même en bio, le contexte international joue sur les prix.

## ▪ Impact du climat

Retour sur la campagne 2022.

L'historique année climatique 2022 a été très sèche et très chaude ; Toutes les cultures d'été impactées ont vu une régression de la collecte en tournesol, soja, chia, sorgho, sarrasin et Maïs, dont le prix en bio dépasse 400 € / T record historique.

Ainsi, les prix de toutes les céréales secondaires destinées à l'alimentation animale, suivent celui du maïs bio ; soit 350€ / T pour les escourgeons par exemple.

Pour les protéagineux-les mêmes causes que pour l'alimentation animale en céréales produisent les mêmes effets ; pois fêveroles dont les prix dépassent sur le marché 550 € /Tonne, du fait de notre dépendance aux importations en protéines bio issues des colza, tournesol et surtout soja.

## ▪ Impact des conversions et de la consommation

L'exception du marché du blé tendre,

Le marché du blé fourrager est soutenu par le prix du maïs. Mais le marché du blé meunier s'est affaibli car la production est excédentaire La France a ainsi collecté en 2021 390 000 T de blé et 410 000 en 2022 pour un marché intérieur de 300 000 T.

> du fait des nombreuses conversions depuis 2018,

> du fait de la baisse de la consommation liée à l'inflation et donc à l'érosion du pouvoir d'achat.

Seule l'exportation peut arriver à éviter que les blés boulangers bio ne finissent en conventionnel.

## ▪ Impact de la conjoncture internationale

Depuis la crise sanitaire et économique, liée au COVID 19, les exportations mondiales de denrées alimentaires ont chuté, pendant que le cout du fret explosait.

Depuis février 2022, la guerre en Ukraine, a entraîné en France notamment une hausse des prix des grains conventionnels, et aussi du C2, et du bio ; ainsi en 2022 les prix des tournesol et soja bio, ont dépassé 1000€ la tonne. Pour les éleveurs, face à une consommation humaine qui diminue, les protéines et céréales sont très chères (monogastriques-porcs-volaille-jeunes ruminants).

Heureusement malgré ce contexte « climato-géopolitique » particulier, les cultures d'hiver ont été implantées dans de très bonnes conditions au 11 novembre dernier.

Les organismes collecteurs, cet automne ont incité à la limitation des soles en blé meunier, avec raison, en utilisant les deux tableaux d' INTERBIO OCCITANIE (cf. article précédent) pour faire coller au plus près les volumes de graines produites en 2023 aux besoins conjoncturels du marché bio. Rapprochez vous de votre collecteur.

Auteur : Jean ARINO – CA32

# AIDES AUX INVESTISSEMENTS 2023

---

Les dossiers FEADER 413, instruits par les DDT, seront à déposer à partir du 3 janvier et jusqu'au 2 mars 2023, selon les mêmes conditions qu'en 2022. Attention : la date limite de fin de réalisation des investissements est fixée au 30 août 2024.

Cela concerne les aides environnementales pour les équipements adaptés aux enjeux :

- > Économies d'eau en irrigation : régulation station de pompage - conduite – équipements pivots et enrouleurs-
- > Préservation des sols et lutte contre l'érosion : semoir direct –
- > Réduction de la pollution des eaux : dispositifs de guidage pour tracteur et outils – matériel de désherbage mécanique – écimeuse- faucheuse andaineuse pour semences – équipements pulvérisateur et fertilisation.

Plancher de 1250€ à 4000€ selon l'enjeu et plafond de 30 000€ HT. Le taux d'aides est de 40% sur la dépense HT. Rapprochez-vous de votre conseiller agricole bio pour préparer votre dossier.

Auteur : Jean ARINO – CA32

## INFO MAB Aide au Maintien à l'Agriculture Biologique

---

L'aide au Maintien à l'Agriculture Biologique est maintenue pour 2023. Les règles sont :

- plafond 5000€, sauf GAEC (par associé)
- montant 160€/ha GC et pas le droit sur légumineuses majoritaires si pas d'élevage
- 1 an seulement (seulement 2023)
- se déclare à la PAC 2023 et il faut rester au bio jusqu'au 14 mai 2024.

## FORMATIONS

---

Des formations sont proposées dans divers départements. Consultez le site de votre Chambre d'Agriculture ou contactez votre conseiller.



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
OCCITANIE

## > VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX

### ▪ **Chambre d'agriculture 09**

Pierre FERRAN-TERRATS - 05 61 02 14 00  
[pierre.ferran-terrats@ariege.chambagri.fr](mailto:pierre.ferran-terrats@ariege.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 11**

Antoine AUVERLOT – 04 68 94 50 00 / 07 86 78 36 62  
[antoine-auverlot@aude.chambagri.fr](mailto:antoine-auverlot@aude.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 12**

Catherine SAUNIER - 05 65 73 73 38  
Stéphane DOUMAYZEL - 05 65 73 77 13  
Marion FUSTINONI – 05 65 73 78 12  
[catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr](mailto:catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 30**

Thierry PIANIETTI – 04 66 25 46 89 / 06 12 77 37 37  
[thierry.pianetti@gard.chambagri.fr](mailto:thierry.pianetti@gard.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 31**

Pierre-Yves LE NESTOUR - 05 61 10 42 79  
[pierre-yves.lenestour@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:pierre-yves.lenestour@haute-garonne.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 32**

Lise ARDHUIN – 06 02 07 27 18  
[lise.hardhuin@gers.chambagri.fr](mailto:lise.hardhuin@gers.chambagri.fr)  
Jean ARINO - 05 62 61 77 50 / 06 80 66 86 89  
[j.arino@gers.chambagri.fr](mailto:j.arino@gers.chambagri.fr)

Marie MORO – 06 78 91 12 20 [marie.moro@gers.chambagri.fr](mailto:marie.moro@gers.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 34**

Rémy KULAGOWSKI – 04 67 36 44 15/06 17 32 40 61  
[remy.kulagowski@herault.chambagri.fr](mailto:remy.kulagowski@herault.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 46**

Amandine GALIBERT – 06 49 29 62 11  
[a.galibert@lot.chambagri.fr](mailto:a.galibert@lot.chambagri.fr)  
Vincent AUDOUIT – 06 25 76 26 20  
[v.audouit@lot.chambagri.fr](mailto:v.audouit@lot.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 65**

Lise BILLY - 05 62 34 66 74 / 06 82 68 48 96  
[l.billy@hautes-pyrenees.chambagri.fr](mailto:l.billy@hautes-pyrenees.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 81**

Maëva COLOMBET – 06 69 45 08 56  
[m.colombet@tarn.chambagri.fr](mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr)  
Stéphanie CAMAZON – 05 63 48 83 83  
[s.camazon@tarn.chambagri.fr](mailto:s.camazon@tarn.chambagri.fr)

### ▪ **Chambre d'agriculture 82**

Ingrid BARRIER - 05 63 63 07 11 / 06 42 44 10 09  
[ingrid.barrier@agri82.fr](mailto:ingrid.barrier@agri82.fr)

## Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les CA départementales d'Occitanie

Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - [agri82.chambre-agriculture.fr](http://agri82.chambre-agriculture.fr)



La Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire d'un contrat d'assurance n°08021111-1024 auprès de Groupa d'Oc garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique figurée en début de document. Il s'appuie sur l'analyse de risque du BSV. Les BSVs sont consultables en ligne sur <https://agri82.chambre-agriculture.fr>. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Région Occitanie et par l'Etat au travers du Casdar.

Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82.



OPE COS ENR n°55